

REVISION DU P.L.U. : CONCERTATION SUR LE PADD

1ERE ETAPE : RAPPEL

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET PAYSAGER A ETE ARRETE EN JUIN 2010 ET PRESENTE EN REUNION PUBLIQUE LE 17 SEPTEMBRE 2010.

2EME ETAPE : EN COURS

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) : il doit définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour guider le développement de la commune dans les 10 années à venir. En ce sens, il est le pivot de l'ensemble du dossier et constitue le cadre de cohérence, le fil conducteur du zonage et du règlement. Il ne s'impose pas directement aux autorisations d'urbanisme.

Le P.A.D.D. fera l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal du 27 avril 2011 et d'une concertation avec la population le 16 juin 2011.

Réunion publique:

Jeudi 16 juin 2011 à 20h,
Salle des fêtes

Rappel des documents mis à disposition du public en mairie :

- registre de concertation,
- procédure d'élaboration du PLU et synthèse du diagnostic (documents présentés en réunion publique le 17 septembre 2010),
- diagnostic territorial et paysager
- documents constituant le porter à connaissance de l'Etat